

Bureau communautaire du 23 juillet 2026

Salle de la Béronne à Les Arcades à Melle

Procès-verbal de séance

Annexe :

- Support de présentation

L'an deux mille vingt six, le vingt trois juillet, à 18 h 00 en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi à l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, les membres du conseil de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à la Salle de la Béronne à Les Arcades à Melle, sur convocation adressée le 17 juillet 2026 par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Nombre de membres : 30

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres votants : 26

Étaient présents :

AUDÉ Laurent, BALLAND Cyril, BERNARD Eric, BRENET François, CHARPENTIER Patrick, COUSIN Sylvie, ÉMERIT Christian, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, GAYET Olivier, HERISSE Mathieu, LARGEAU Vanessa, LEQUIEN Ryan, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, PELTIER Jérôme, RACINE Eric, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SPATICO Marlène

Étaient représentés :

BOUYER Nadia (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), BRILLAUD Chantal (pouvoir donné à FOUCHÉ Patrice), CHESNEAU Etienne (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à CHARPENTIER Patrick), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), WATTEBLED Frédéric (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Étaient absents (excusés et non excusés) :

ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, MANN Grégory, PAGENEAU Liliane, PICHON Gilles

La séance débute à 18 h 00.

Monsieur Olivier GAYET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le président ouvre la séance et énumère les pouvoirs.

RELEVÉ DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE

Décisions du président en matière de commande publique

Numéro de la décision	Service	Date de signature	Objet de la décision	Attributaire / Bénéficiaire	Montant
DP20260151	Grands projets	21/06/26	Marché de travaux pour la construction du gymnase de Brioux sur Boutonne - Avenant n°	Lot 09 / SOCOBAT Lot 10 / POUGNAND	- Lot n° 9 : + 820,00 € HT soit +0,59 %

			03 - Lot 09 / Cloisons sèches et faux plafonds - Avenant n°02 - Lot 10 / Menuiseries intérieures et brise soleil bois extérieur - Avenant n° 02 - Lot 11	Lot 11 / NOUANSPOUR	du montant du marché initial - Lot n° 10 : - 1 341 € HT soit une baisse de - 0,61 % du marché de base et une augmentation de + 0,54 % du marché global - Lot 11 : + 220,00 € HT soit une augmentation de + 0,16 % du montant initial du marché
DP20260156	Grands projets	24/06/26	Avenants n°2 - Marché n° M24GP06 Travaux de mise aux normes de la déchèterie de Melle	- pour le lot n°1 : l'entreprise EIFFAGE ROUTE - pour le lot n°2 : l'entreprise ID VERDE	17 998,85 € HT
DP20260157	Cycle de l'eau et protection de la ressource	24/06/26	AVENANT N° 1 – Marché M25CE12 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de réseaux EU - Commune de Melle	Entreprise BRG	+ 1 750 € HT soit une augmentation de 7,99 % du montant initial du marché

GRANDS PROJETS

1. Projet du bâtiment pour la Direction du cycle de l'eau : Rappel des réflexions

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

La communauté de communes Mellois en Poitou est issue d'un regroupement de plusieurs Établissements Publics de Coopération Intercommunales opéré en 2017 puis 2018.

L'intercommunalité s'est vue confier l'exploitation d'une dizaine de stations d'épuration supplémentaires dans le cadre de la compétence obligatoire « assainissement des eaux usées ». Ainsi, ses effectifs ont augmenté et le bâtiment abritant la Direction du cycle de l'eau situé rue du Simplot à Melle, construit en 1991 et réhabilité en 2013/2014, n'est plus en mesure d'évoluer pour accueillir des agents supplémentaires. Les surfaces extérieures de parking ainsi que celles de stockage sont également limitées. Et enfin, il manque certains espaces pour assurer de manière optimale les missions de la direction.

Forte de ces constats, la collectivité a réalisé une étude de programmation sur plusieurs bâtiments communautaires puis a signé un marché de maîtrise d'œuvre en août 2025 pour restructurer l'ancien siège de la communauté de communes du canton de Celles-sur-Belle, afin d'y accueillir la direction du cycle de l'eau. Les études d'avant projet détaillées ont été validées.

Une nouvelle opportunité est apparue en avril 2026 sur un bâtiment appartenant à la ville de Melle et précédemment occupé par Immobilière Atlantique Aménagement. Dans le cadre des études de faisabilité, ce bâtiment situé rue de la Béronne à Melle avait été visité. Il avait particulièrement retenu l'attention des élus communautaires compte tenu des espaces administratifs et techniques dont il disposait.

Ainsi, une étude de faisabilité économique a été lancée afin de disposer d'éléments factuels permettant la comparaison entre le projet d'implantation de la DCE à Celles-sur-Belle ou à Melle.

Débats :

Monsieur Patrice FOUCHE voudrait savoir la facturation du m³ proposée par la CCMP aux abonnés pour l'assainissement. Par ailleurs, est-ce que le projet de Celles, prend en compte les montants déjà engagés pour les études de faisabilité.

Monsieur le président répond que les montants engagés pour les frais d'étude ont bien été mentionnés dans le chiffrage. En ce qui concerne, le montant du m³ facturé aux abonnés au titre de l'assainissement, il est de 2,27 € le m³ aujourd'hui

Monsieur Olivier GAYET demande si des garages sont prévus pour les véhicules de service pour le projet à Melle.

Monsieur Jérôme PELTIER répond qu'ils sont bien prévus dans les plans (cf support de présentation).

Monsieur Laurent AUDE voudrait savoir si la centralisation de la DCE à Melle est un avantage pour le choix du site de Melle. Par ailleurs, ne serait-ce pas l'occasion de combler les bureaux vides en rapatriant d'autres services à Melle.

Monsieur le président rappelle son opposition à une centralisation des services à Melle et son attachement à une organisation multipolaire permettant de maintenir leur présence sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Patrick CHARPENTIER estime qu'en dehors des éléments chiffrés présentés, les questions de proximité, de distance sont de nature à guider le choix du lieu du futur bâtiment de la DCE.

Monsieur le président rappelle que le but premier de l'installation de la DCE à Celles s'était inscrite dans la volonté pour la CCMP d'être propriétaire d'un bâtiment à Celles qui présentait d'énormes potentialités.

Monsieur Ryan LEQUIEN rappelle qu'en ce qui concerne la commune de Melle, vendre le bâtiment à la CCMP est l'option la plus plausible et la plus envisageable en l'état actuel des choses.

Madame Sylvie COUSIN précise que la commune de Celles-sur-Belle pourrait être intéressée par le bâtiment si le choix se porte sur Melle et qu'elle n'est pas opposée à cette option.

Monsieur le président considère que le projet de Celles-sur-Belle reste pertinent, mais que le site de la Béronne constitue également une opportunité compte tenu de l'organisation actuelle des services, les deux projets présentant par ailleurs des coûts comparables.

Monsieur Jérôme PELTIER se prononce également en faveur du site de la Béronne, notamment en raison de sa proximité avec les autres services de la CCMP. Il souligne que le bâtiment de Celles-sur-Belle pourrait ainsi être mobilisé pour les projets de la commune.

Monsieur Cyril BALLAND rappelle qu'au regard du fait que les coûts des deux projets sont comparables, le choix doit également être apprécié au regard des enjeux politiques et organisationnels.

Monsieur le président qui partage pleinement cette position, rappelle que le débat de ce soir n'est pas forcément financier.

Monsieur François BRENET voudrait savoir comment la CCMP entend valoriser la surface libre de 124 m² disponible sur le site de la Béronne.

Monsieur le président répond que pour l'instant rien n'a été décidé en ce qui concerne cette surface et de sa valorisation éventuelle. Il faudra mener ensemble une réflexion sur ce sujet.

Madame Marlène SPATICO voudrait savoir l'impact de l'absence de subventions sur le chiffrage du projet de Melle.

Monsieur le président répond qu'en dehors du Fonds vert, les deux autres subventions sont quasiment acquises. Après si les subventions du fonds vert ne sont pas accordées, il faudra juste retrancher le montant du chiffrage. L'impact pour un abonné au service d'assainissement serait estimé à une augmentation d'environ 5 %.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- DONNER UN AVIS DÉFAVORABLE pour la poursuite du projet d'implantation de la Direction du cycle de l'eau à Celles-sur-Belle ;
- DONNER UN AVIS FAVORABLE pour la poursuite du projet d'implantation de la Direction du cycle de l'eau à Melle.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Patrick CHARPENTIER souhaite connaître les mesures que Mellois en Poitou envisage de mettre en place pour faire face aux périodes de canicule .

Monsieur le président répond qu'il est difficile pour nos collectivités de mettre en place dans l'immédiat des solutions palliatives à ces phases de fortes chaleurs. En l'état actuel des choses, la CCMP n'est pas en mesure de climatiser toutes les salles de classe du territoire parce qu'elle n'en a pas les moyens. Toutefois, des solutions d'urgence vont être mises en place par nos services afin de faire face à d'éventuels pics de chaleur. A ce sujet, EDF met en place dans ce sens un appel à projets pour l'accompagnement des collectivités territoriales mais aussi des aides financières afin d'améliorer la résistance de nos écoles face aux risques de fortes chaleurs.

Monsieur Mathieu HERISSE rappelle que le prochain grand chantier de la Direction Éducation dans le cadre du projet « École 2030 » sera d'adapter les salles de classe aux évolutions climatiques, notamment aux périodes de fortes chaleurs. Cela se fera progressivement et fait partie notamment des priorités de Mellois en Poitou.

Monsieur François BRENET estime être peiné de la fermeture de la piscine de Brioux durant cette période de canicule. Il s'interroge sur ce que la CCMP entend faire de cette piscine à court ou moyen terme.

Monsieur le président répond qu'en l'état actuel des choses rien n'est prévu pour la piscine de Brioux-sur-Boutonne étant donné que le problème rencontré est d'ordre technique et nécessite d'importants moyens pour sa remise à niveau.

Au-delà de cette piscine, la CCMP entend mener une réflexion globale sur la remise à niveau de toutes ces piscines afin de fournir un service public de qualité à nos populations.

Monsieur Christian EMERIT souligne les difficultés à mettre en œuvre rapidement des aménagements permettant d'adapter les écoles aux périodes de fortes chaleurs, notamment au regard des conditions d'octroi des aides. Il précise qu'une réflexion globale est en cours et que les travaux nécessaires devront être réalisés progressivement.

Monsieur Laurent AUDE demande à l'assemblée si le bureau communautaire était prêt à renouveler la subvention accordée pour l'organisation du Tour des Deux-Sèvres vu que l'édition pour laquelle la subvention avait été accordée a été finalement annulée.

Les membres du bureau se sont montrés favorables au principe du renouvellement de la subvention pour la prochaine édition.

Agenda des réunions

- Jeudi 27 août 2026 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne aux Arcades à Melle
- Jeudi 10 septembre 2026 – Conférence des maires – Salle de cinéma de Sauzé-entre-Bois
- Jeudi 17 septembre 2026 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne aux Arcades à Melle
- Jeudi 24 septembre 2026 – Conseil communautaire – Salle de la Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h42.

Le secrétaire de séance



Olivier GAYET
7e VP en charge des solidarités
et de la proximité des services
publics
23 sept. 2026

Le Président



Fabrice MICHELET
Président
22 sept. 2026